

09.04.2024

# Restez en bonne santé numérique

L'exécution régulière des mises à jour et une protection antivirus actuelle contribuent largement à la cybersécurité. L'Office fédéral de la cybersécurité, la Prévention suisse de la criminalité et les corps de police cantonaux et municipaux viennent de lancer une campagne de sensibilisation à ce sujet, avec le soutien de « eBanking – en toute sécurité ! ».

Sous le slogan « Restez en bonne santé numérique », la campagne nationale « [S-U-P-E-R.ch](https://www.s-u-p-e-r.ch/) (<https://www.s-u-p-e-r.ch/>) » entend sensibiliser la population sur l'importance des mises à jour et de la protection antivirus.



Cette campagne fait écho à la tendance en vigueur depuis plusieurs années d'adopter un mode de vie sain et la décline sur le mode du numérique. Une bonne santé numérique basée sur la mise à jour régulière du système d'exploitation, des logiciels, des applications et du programme antivirus permet en effet de préserver nos dispositifs de l'intrusion de programmes indésirables et de les protéger contre les cyberattaques. Le concept vaut à la fois pour les entreprises, les organisations et les particuliers.

## Mises à jour

Si vous ne vous souvenez plus de la date à laquelle vous avez installé vos programmes et applications, ne vous inquiétez pas : vous faites partie de la grande majorité des utilisateurs qui ne se préoccupent pas de la sécurité de leurs dispositifs à partir du moment où tout fonctionne normalement.

Or les logiciels obsolètes recèlent des risques représentés par les failles de sécurité. Ces vulnérabilités permettent aux hackers de prendre le contrôle de votre appareil. Pour y remédier, les fabricants de logiciels publient régulièrement des mises à jour que leurs client-e-s sont censé-e-s installer sur leurs dispositifs.

Voilà pourquoi il est crucial de **mettre régulièrement à jour votre système d'exploitation, de même que vos programmes et applications.**

Pour en savoir plus, consultez le site web de la campagne « [S-U-P-E-R.ch](https://www.s-u-p-e-r.ch/) (<https://www.s-u-p-e-r.ch/>) » ainsi que notre « [règle n° 3 – Prévenir](https://www.ebas.ch/step3) (<https://www.ebas.ch/step3>) ».

Quant à la protection antivirus, nous y reviendrons dans notre prochaine brève d'actualité.